

COMMUNE DE BOUZONVILLE

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2014

sous la Présidence de M Denis PAYSANT, Maire

-- 0 --

Présents (23) : M Bernard ALTMAYER, Mme Marie-Christine AUBIN, Mme Nathalie BAUDESSON SCIMIA, Mme Isabelle BELAID, Mme Nadine CAPS, M Armel CHABANE, M Robert CHAMPLON, Mme Françoise DALSTEIN, M Denis DELLWING, Mme Chantal GARAU, M Roland GLODEN, Mme Cathy GLUCK, Mme Esther GOELLER, M Franck ISCH, M Clément LARCHER, M Alain LINDEN, M Guy OLLINGER, M Denis PAYSANT, Mme Michelle RIGAUD, M Régis SUMANN, Mme Aurélie THEOBALD, Mme Marie-Christine VENNER, Mme Christiane WAGNER

Procurations (3) : M Roland CERATI à M Guy OLLINGER, M Manuel RIOS à M Franck ISCH, M Jean-Marie SIBILLE à Mme Marie Christine AUBIN

Absente (1) : Mme Michèle WANGON

Informations Diverses

M le Maire porte les informations suivantes à la connaissance du Conseil Municipal :

- Mlle Marine GROSSI, Agent Territorial Spécialisée des Ecoles Maternelles à temps plein, sous contrat jusqu'au 31/08/2014 en remplacement d'un agent en longue maladie a démissionné avec effet au 04/07/2014.
- Mlle Sarah WONNER, Adjoint technique deuxième classe (quotité 27/35e), en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 1^{er} mai 2013 a démissionné avec effet au 01/05/2014.
- Mlle Fatma ZOUANI est adjointe technique deuxième classe (quotité 18/35ème) affectée à l'entretien des locaux de la mairie et au service périscolaire (cantine), sous contrat depuis le 04 avril 2014, renouvelée le 01/05/2014 jusqu'au 30/06/2014. Le renouvellement de son contrat avec effet au 01/07/2014 jusqu'au 31 décembre 2014 est envisagé.
- Le comité de recrutement constitué en vue de procéder à l'engagement d'un agent de Police Municipale s'est réuni jeudi 12 juin 2014. Sur les vingt-sept candidatures reçues, six personnes avaient été convoquées pour un entretien. Trois personnes se sont présentées. Le comité, constitué pour mémoire du Maire, de M l'Adjoint au Maire chargé de la sécurité, de M le Directeur Général des Services, de M le Directeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Moselle et d'un commissaire de police honoraire, a déclaré ce recrutement infructueux. La vacance de poste a été publiée à nouveau dès le soir du 12 juin sur le site Internet du Centre de Gestion et restera en ligne jusqu'au 31 juillet prochain.
- Le Budget Primitif 2014 prévoit le recours à un cabinet d'études extérieur en vue de procéder à un diagnostic et une optimisation des ressources humaines de la collectivité. Ce projet est en cours de réalisation. Le cabinet "L'homme debout" a été retenu, pour un montant dans le cadre de celui prévu au budget.
- Par courrier en date du 5 juin 2014, M le Maire de Bouzonville a écrit à l'Education Nationale pour indiquer qu'il ne pourrait pas mettre en oeuvre la réforme des rythmes scolaires à compter de l'année scolaire 2014-2015. Par courrier en date du 17 juin 2014, l'Inspection Académique a signifié à M le Maire de Bouzonville que les horaires des

écoles publiques initialement prévus dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires s'appliqueraient dès la rentrée des classes en septembre 2014.

- Les dossiers de demande de subvention seront envoyés très prochainement aux associations.
- Le bail de la brigade de la Gendarmerie Nationale arrive à échéance le 1^{er} août 2014. Le projet de renouvellement, pour 9 ans, a été transmis par courrier à la commune par l'autorité compétente. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil Municipal.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu en juillet, après le 14. Seront notamment examinées les demandes de subvention des associations, ainsi qu'un certain nombre de points afférents aux affaires scolaires

1. 2014061901 - Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Mme Michelle RIGAUD secrétaire de séance à l'unanimité.

2. 2014061902 - Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'ordre du jour suivant à l'unanimité :

1. 2014061901 Désignation d'un secrétaire de séance
2. 2014061902 Approbation de l'ordre du jour
3. 2014061903 Approbation du compte rendu de la séance du 5 mai 2014
4. 2014061904 Avenant à la convention scolaire avec Heining les Bouzonville
5. 2014061905 Mobilisation de l'emprunt 2014
6. 2014061906 Renouvellement de la ligne de trésorerie
7. 2014061907 Avenant au marché du projet de vidéo protection
8. 2014061908 Partenariat pour la rénovation des calvaires du chemin de croix
9. 2014061909 Contribution du SAVNR aux frais de fonctionnement
10. 2014061910 Demande de subvention au titre des amendes de police
11. 2014061911 Extension du périmètre du SAVNR
12. 2014061912 Création de chemins de randonnée intercommunaux
13. 2014061913 Modification du règlement du concours des maisons fleuries
14. 2014061914 Modification de la composition de la commission d'appel d'offres
15. 2014061915 Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
16. 2014061916 Création des postes de vacanciers

3. 2014061903 - Approbation du dernier compte rendu de séance

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 5 mai 2014.

4. 2014061904 - Avenant à la convention scolaire avec Heining les Bouzonville

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 14 mai 2012 a autorisé la signature d'une convention relative aux dérogations scolaires avec la Commune de Heining les Bouzonville. Cette convention a été signée le 21 mai 2012 stipule que les enfants domiciliés à Heining les Bouzonville bénéficient automatiquement d'une dérogation scolaire pour les classes maternelles de très petite, petite et moyenne sections à compter de l'année scolaire 2012-2013.

Dans l'optique de la fermeture définitive programmée de l'école maternelle de Heining les Bouzonville, il est à présent question d'étendre les dérogations automatiques à la classe maternelle de grande section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M le Maire à signer un avenant à la convention qui la lie avec la commune de Heining les Bouzonville en ce sens, avec effet dès l'année scolaire 2014-2015.

Comme suite aux échanges entre M le Maire de Bouzonville et M le Maire de Heining les Bouzonville, il est même envisagé de constituer un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) entre les deux Communes concernées pour effet à compter de l'année scolaire 2015-2016. Le Conseil Municipal sera à nouveau saisi de cette question ultérieurement.

5. 2014061905 - Mobilisation de l'emprunt 2014

M le Maire a lancé une consultation auprès des banques en vue de réaliser l'emprunt prévu au budget 2014 dans les meilleurs délais.

Le résultat détaillé de cette consultation est reproduit en annexe.

Il ressort des réponses des banques que l'offre la moins disante a été réalisée par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) aux conditions suivantes :

- Montant de l'emprunt : 700 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux : Taux du livret A plus 1%, soit actuellement 2,25% au total
- Échéances : trimestrielles
- Modalités de remboursement : Amortissement constant (annuités dégressives)
- Frais de dossier : 0,06% du capital emprunté, soit 420 €

M Guy OLLLINGER concède que l'offre précitée est en effet la plus avantageuse sur le plan financier. Il reste toutefois peu convaincu de l'utilité de réaliser un emprunt aussi conséquent et indique qu'il s'abstiendrait sur ce point.

M le Maire précise que la nécessité de réaliser ce montant d'emprunt se justifie par l'exigence d'inscrire en 2014, outre les restes à réaliser, des crédits nouveaux sur les deux principales opérations en cours, à savoir l'aménagement du parc de la Nied d'une part et la mise en place d'un dispositif de vidéo protection. La deuxième tranche conditionnelle du parc de la Nied a bien été gelée en 2014. Cependant, malgré cette décision, à défaut d'un emprunt nouveau, aucune autre opération n'aurait pu être réalisée cette année. La commune a fait le choix politique de ne pas s'en tenir aux investissements décidés par la précédente municipalité. Enfin, il convient de savoir que la trésorerie est plutôt tendue, du fait notamment de l'allongement des délais de versement des subventions notifiées à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 5 abstentions de retenir l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignation, selon les modalités précisées ci-dessus.

6. 2014061906 - Renouvellement de la ligne de trésorerie

La commune dispose d'un contrat de ligne de trésorerie signée avec effet le 1^{er} août 2013 avec le Crédit Agricole et d'un montant plafond de 250 000 €.

Ce type de contrat ayant une durée maximale de 12 mois, la ligne de trésorerie en cours arrive à échéance au 31/07/2014.

Il conviendra de souscrire un nouveau contrat à l'échéance précitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M le Maire à lancer une consultation auprès des banques en vue de la constitution d'une ligne de trésorerie, sur un montant de 500 000 €, pour une durée de 12 mois et avec effet au 01/08/2014.

7. 2014061907 - Avenant au marché de la vidéo protection

Comme indiqué lors des réunions précédentes du Conseil Municipal, et notamment lors du vote du Budget Primitif 2014, il a été décidé d'implanter 3 caméras supplémentaires par rapport au projet et au marché initial : 2 place de la Libération et 1 en plus sur la face avant du Groupe Scolaire Pol Grandjean.

Cela se traduit par un coût de 22 828,80 € TTC en supplément du montant du marché initial d'un montant de 108 600,00 € TTC. L'approbation de cet avenant porterait donc le coût des travaux à 131 428,80 € TTC. Il convient, pour permettre la prise en charge de cette dépense de prévoir un avenant au marché en conséquence.

Ce coût supplémentaire a été anticipé dans le cadre du vote du Budget primitif 2014, qui prévoit un montant de dépense total de 156 300,00 €. L'approbation de l'avenant n'entraîne donc pas l'adoption d'une décision budgétaire modificative.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M le Maire à signer l'avenant décrit ci-dessus avec la société COFELY INEO.

8. 2014061908 - Rénovation des calvaires

M Maurice CHERRIER, Président de l'Association « Autour de l'Abbatiale » propose un partenariat financier pour le nettoyage des 13 stations du calvaire reliant l'Abbatiale à l'oratoire Belle Croix.

La commune prend en charge le coût de l'opération, soit 9 984,00 €. L'Association Autour de l'Abbatiale contribue au coût des travaux à hauteur de 8 438,28 €.

L'approbation de ces dispositions financières suppose d'une part la signature d'une convention qui spécifiera les obligations respectives des parties et d'autre part l'adoption de la décision budgétaire modificative suivante :

Article	Libellé	Mouvement	Charges	Ressources
DF 2313 NI 324	Prestation	+ 9 984,00	9 984,00	
RI 1328 NI 324	Participation	+ 8 438,28		8 438,28
DI 020 01	Dépenses imprévues	- 1 545,72		1 545,72
TOTAL			9 984,00	9 984,00

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'une part d'autoriser M le Maire à signer cette convention portant partenariat financier avec l'association autour de l'abbatiale et d'autre part d'approuver la décision modificative décrite ci-dessus.

9. 2014061909 - Frais de fonctionnement du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Nied Réunie (SAVNR)

Suite aux élections municipales de mars 2014, le SAVNR a désigné un nouveau président, en la personne de M Lucien DA ROS, de Freistroff. Le siège administratif du syndicat est en mairie de Bouzonville. Suite à des échanges entre M le Maire de Bouzonville et le nouveau président du SAVNR, le syndicat restera en Mairie de Bouzonville dans les années à venir.

La présence du syndicat implique la prise en charge d'un certain nombre de postes de dépenses supportées par la Commune de Bouzonville, dépenses par ailleurs prévues au budget du SAVNR.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M le Maire à solliciter auprès de M le Président du SAVNR une participation financière de 180 € par mois aux frais de fonctionnement induits par la présence du syndicat à l'Hôtel de Ville et à signer une convention.

M Clément LARCHER constate, tout en le regrettant, que cette initiative semble liée au fait que le Président élu du syndicat n'est plus par ailleurs un élu de Bouzonville. Pour cette raison, Clément LARCHER indique qu'il s'abstiendra sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 22 voix pour et 4 abstentions d'autoriser M le Maire à solliciter la participation financière décrite ci-dessus.

10. 2014061910 - Demande de subvention au titre des amendes de police

Lors de sa précédente réunion, le Conseil Municipal a autorisé M le Maire à signer une convention avec le Département de la Moselle en vue de procéder à la construction d'un arrêt de bus rue du 27 novembre, dans le cadre du projet global d'aménagement du parc de la Nied.

Le coût individualisé de cette opération est de 24 848,71 € hors taxes.

Ce type d'aménagement routier est éligible aux subventions octroyées au titre du programme des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M le Maire à solliciter la subvention correspondante auprès du conseil Général de la Moselle.

11. 2014061911 - Extension du périmètre du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Nied Réunie (SAVNR)

Par délibération de son conseil syndical en date du 20 mars 2014, le SAVNR sollicite une extension de son périmètre aux communes suivantes, conformément à leur demande :

- Chémery les Deux,
- Rémeling,
- Neunkirchen les Bouzonville,
- Menskirch,
- Hestroff.

Les collectivités membres du SAVNR disposent d'un délai de 3 mois pour approuver ou refuser cette demande de modification de ses statuts, leur silence valant tacite approbation.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver la demande d'extension du périmètre du SAVNR.

12. 2014061912 - Chemins de randonnée intercommunaux

La Communauté de Communes du Bouzonvillois (CCB) a proposé fin 2013 l'adhésion des communes de son territoire au projet de création de chemins de randonnées intercommunaux.

Ledit projet est reproduit en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet communautaire de création de chemins de randonnée.

13. 2014061913 - Règlement intérieur du concours des maisons fleuries

La commission de l'environnement et du cadre de vie souhaite modifier le règlement du concours des maisons fleuries.

Trois catégories sont créées :

- les maisons avec jardin, pour les parties visibles de la rue
- les maisons sans jardin, pour les parties visibles de la rue
- les appartements, pour les parties visibles de la rue

Les participants ne peuvent s'inscrire que dans une seule catégorie et doivent impérativement être des particuliers. Les élus municipaux ou leur conjoint ne peuvent s'inscrire.

Les critères d'appréciation du fleurissement sont les suivants :

- le caractère artistique,
- la diversité,
- l'entretien général.

Comme par le passé, l'ensemble des participants se verrait attribuer un bon d'achat de 15 € pour l'achat de graines ou plantes. Par contre, la commission, à l'unanimité, décide de supprimer la traditionnelle bouteille de vin et la plante verte qui faisaient parties de la récompense.

Cependant, seuls les trois lauréats pour chacune des catégories précitées se verraient remettre un cadeau sous forme de bons d'achats, comme suit :

- 1^{er} prix : 100 € de bons d'achat
- 2^{ème} prix : 70 € de bons d'achat
- 3^{ème} prix : 50 € de bons d'achat

L'utilisation des bons d'achats devra être réservée à des biens ou services en rapport avec le fleurissement.

Les lauréats se verront remettre un diplôme.

Aucune autre gratification et distinction financées par la commune ne sont prévues. Le budget global qui était en moyenne de 4 500 € ces dernières années sera en diminution.

Le classement des participants et la désignation des lauréats de chaque catégorie sont effectués par un comité composé comme suit :

- les membres de la commission Environnement et Cadre de Vie
- M le Chef des Services Techniques Municipaux
- une personnalité qualifiée extérieure à la commune, désignée par les autres membres du comité et, si besoin est en cas de désaccord, tirée au sort sur une liste établie au préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les lignes directrices du nouveau règlement intérieur du concours des maisons fleuries.

14. 2014061914 - Modification de la composition de la commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal, lors de sa délibération du 14 avril 2014, a désigné les 5 conseillers municipaux suivants pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres (CAO), outre le Maire, Président de droit, sur la seule base de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT):

- M Roland GLODEN
- M Clément LARCHER
- M Régis SUMANN
- Mme Christiane WAGNER
- M Guy OLLINGER

Or, les services préfectoraux font observer que l'article 22 du Code des Marchés Publics prévoit, outre les 5 membres titulaires, l'élection de 5 membres suppléants.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retirer la délibération précitée et de la remplacer par la suivante :

Sont désignés membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres les personnes suivantes :

Titulaires	Suppléants
M Roland GLODEN	M Robert CHAMPLON
M Clément LARCHER	Mme Nathalie BAUDESSON SCIMIA
M Régis SUMANN	M Alain LINDEN
Mme Christiane WAGNER	M Franck ISCH
M Guy OLLINGER	Mme Nadine CAPS

15. 2014061915 - Commission Intercommunale des impôts Directs (CIID)

La Communauté de Communes du Bouzonvillois (CCB) doit adresser une liste de 20 titulaires et de 20 suppléants au directeur régional des finances publiques en vue de la constitution de la CIID. Dans cette optique, la CCB sollicite la Commune de Bouzonville de proposer des personnes remplissant les conditions requises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner les personnes suivantes pour siéger à la CIID :

Titulaires : - Mme Cathy GLUCK,
- Mme WAGNER Christiane,
- M Guy OLLINGER.

Suppléants : - Mme RIGAUD Michelle,
- Mme Marie Christine VENNER,
- Mme Marie Christine AUBIN.

16. 2014061916 - Création des postes de vacanciers

Il est d'usage pour la commune d'employer de jeunes vacanciers chaque été.

Lesdits postes, affectés sur des grades d'adjoint technique 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, sont créés provisoirement sur les mois de juillet et août dans le cadre d'un surcroît momentané d'activité et de congé du personnel.

Compte tenu des demandes éligibles enregistrées en 2014 et des besoins recensés, les postes à créer seraient les suivants :

N°	Nombre	Temps de travail/agent	Temps de travail total	Affectation	Quotité horaire sur un mois
1	1	56,00	56,00	Divers bâtiments	12,9228 / 35,00
2	1	55,50	55,50	Nautic / Musique	12,8074 / 35,00
3-4	2	60,00	120,00	Complexe	13,8458 / 35,00
5	1	54,00	54,00	Complexe	12,4613 / 35,00
6	1	60,00	60,00	Complexe	13,8458 / 35,00
7-17	11	70,00	770,00	Ateliers	16,1500 / 35,00
Total			1 115,50		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 25 voix pour et 1 abstention d'approuver la création des postes de vacanciers décrits ci-dessus.

Informations diverses

M le Maire invite tous les élus à participer nombreux aux manifestations prévues prochainement.

- Les premières rencontres de quartiers entre élus de la commune et habitants des différents quartiers aura lieu le 20 juin 2014 à partir de 14 heures 30 à Benting, puis à 15 heures 30 à Heckling.
- La fête scolaire au Collège Adalbert aura lieu le même jour à partir 17 heures.
- La course de l'amitié transfrontalière entre Bouzonville et Rehligen-Siersburg aura lieu le samedi 21 juin 2014.
- L'association Automania organisera le 12^{ème} rassemblement de voitures et motos anciennes au Château Saint Sixte à Freistroff le dimanche 22 juin 2014.
- L'assemblée générale du judo et du Jiu jitsu est programmée le 28 juin 2014.
- Une réception est prévue au Nautic Club, le 24 juin à 11 heures pour la remise officielle du label Ecole Française de Canoë Kayak, label créé par la fédération.